



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 Avril, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 16 Avril 2024, s'est réuni, à 16h30, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS, Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Catherine LISTER ; Alain MOULY ;

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	8
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	8

Délibération n° : 2024.04.25/072

Objet : Demande de subvention d'investissement – Fonds de modernisation des EAJE
Crèche Les Coccinelles

VU la circulaire 2018/004 du 18 Décembre 2018 instituant un fonds de financement des établissements d'Accueil du Jeune Enfant et visant à assurer la pérennisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence Petite Enfance ;

VU la délibération n° 2021.08.07/053 du 08 Juillet 2021 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que la CAF s'engage à apporter un soutien financier aux gestionnaires qui se trouvent dans la nécessité de moderniser leurs établissements et dont la nature des travaux n'entre pas dans le cadre réglementaire du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) ;

CONSIDERANT que les subventions d'investissement accordées au titre du Fonds de Modernisation des EAJE sont plafonnées à hauteur de 80% des dépenses subventionnables et réelles ;

CONSIDERANT qu'afin de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service, il s'avère nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et des éléments d'aménagement extérieur au sein de la crèche Les Coccinelles ;

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	523,20 €	CAF DE L'HERAULT (Fonds de modernisation des EAJE)	2 137,74 €
Matériel	2 892,41 €	Autofinancement	1 277,87 €
TOTAL Dépenses	3 415,61 €	TOTAL Recettes	3 415,61 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240425-D0722024-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

- **Sollicite** auprès des services de la CAF de l'Hérault une demande d'aide financière à l'investissement dans le cadre des fonds de modernisation des EAJE pour la crèche Les Coccinelles afin d'y maintenir un accueil de qualité et de préserver le service ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr